

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DEGIVRANT PULVERISATEUR

Code commercial : HPCDGP - UFI : W640-60J7-X008-KQGW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

dégivreur

Secteurs d'utilisation: Ménages

privés

Catégorie de produit: Produits

d'entretien automobile

Catégories de processus:

Détergence

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HAUTE PERFORMANCE CHIMIE

ZAC DES EPALITS 42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

TEL 04 77 76 99 31 – FAX 04 77 76 98 83

@ : hpchimie@hpchimie.com – www.hpchimie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59 (n° ORFILA)

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3

Code(s) des mentions de danger:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

2 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Contient:

Alcohol C11-13 etoxilate, alcool isopropylique, Parfum, Limonene, éthylène-glycol, 1-méthoxy-2-propanol

Contient (Règ.CE 648/2004):

< 5% agents de surface non ioniques, EDTA et sels, Limonene, agents de surface non ioniques, EDTA et sels, Limonene

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

3 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
alcool isopropylique	> 30 <= 50%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	01-2119457 558-25-XXX X
éthylène-glycol	> 20 <= 30%	Acute Tox. 4, H302; STOT RE 2, H373	603-027-00-1	107-21-1	203-473-3	01-2119456 816-28
1-méthoxy-2-propanol	> 5 <= 10%	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	603-064-00-3	107-98-2	203-539-1	01-2119457 435-35-XXX X
Alcohol C11-13 etoxilate	> 0,1 <= 1%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318		68439-54-3		
Parfum	> 0,1 < 1%	Asp. Tox. 1, H304; Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410				

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premier soin général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:
CO2 ou extincteur a poudre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

4 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2 Pour les secouristes:

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes intervenantes. Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou a souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit, mettre un masque et des vêtements protecteurs. Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte. Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomée. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

5 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Pendant le travail ne pas fumer.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et d'exposition directe du soleil.

Conserver toujours dans les endroits très aérés.

Maintenir loin des flammes, d'étincelle et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Utilisations par les consommateurs :

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur,

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropilico

glicol etilenico

1-metossi-2-propanolo

- Substance: alcool isopropylique

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 500 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 888 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 89 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 319 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 26 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 552 (mg/kg/Sédiment)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

6 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Eau de mer = 140,9 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 552 (mg/kg/Sédiment)
STP = 2251 (mg/l)
Sol = 28 (mg/kg Sol)

- Substance: éthylène-glycol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 35 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 106 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 7 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 53 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 10 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 20,9 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 1 (mg/l)
Emissions intermittentes = 10 (mg/l)
STP = 199,5 (mg/l)
Sol = 1,53 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-méthoxy-2-propanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 369 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 50,6 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 43,9 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 18,1 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,3 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 553,5 (mg/m³)

PNEC

Eau douce = 10 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 41,6 (mg/kg/Sédiment)
Sédiment Eau de mer = 4,17 (mg/kg/Sédiment)
STP = 100 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés:

Aucun contrôle spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

7 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Odeur	agrumée	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	9-9,5	
Point de fusion/point de congélation	> -70 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Point d'éclair	< 21° C.	ASTM D92
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1,0 ± 0,05 (20°C) kg./lt.	
solubilité(s)	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

8 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 1.612,9 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = 2.750,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Produit nocif: ne pas ingérer

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(c) lésions oculaires graves / irritation: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

9 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.1. Toxicité

Alcool isopropilico

*

glicol etilenico

1-metossi-2-propanolo

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilit/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ecologie – déchets : Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

10 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1219

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/IMDG: ISOPROPANOLO (ALCOL ISOPROPILICO)

ADR/RID/IMDG: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

ICAO-IATA: ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : D/E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le transport doit être effectué par agréé véhicules transportant des marchandises dangereuses conformément aux exigences de l'édition en vigueur de l'accord et les dispositions des réglementations nationales A.D.R.

Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et dans des emballages qui sont faits de matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer avec cette réaction dangereuse. Les employés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses ont reçu une formation appropriée sur les risques présentés par les prêts et sur les procédures possibles en cas de situations d'urgence

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

11 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
HPCDGP DEGIVRANT PULVERISATEUR

Publié le 23/10/2009 - Ver. n. 7 du 15/06/2018

12 / 12

Conforme au Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit Cette version remplace et annule toutes les précédentes.
